



AIDES FINANCIERES

Saison 2022/2023

Aides sportives destinées aux jeunes

- Stages régionaux et/ou nationaux : 33% des frais d'inscriptions
dans la limite de deux aides annuelles par joueur et d'un montant maximum de 150€
- Aide forfaitaire annuelle pour intégration d'un pôle regional : 300 €
- Aide forfaitaire annuelle pour intégration de l'INSEP : 500 €

Aides sportives destinées à tous

- Compétitions nationales (hors critérium federal) : 25 % des frais engagés
dans la limite d'une aide annuelle par joueur et d'un montant maximum de 150€

Aides formations techniques

- 50 % des frais théoriques
dans la limite d'une aide annuelle par technicien

Aides formations d'arbitrage

- 50 % des frais théoriques
dans la limite de deux aides annuelles par personne et d'un montant maximum de 150€

**JA2 : Prise en charge intégrale de la formation pour 4 personnes maximum en échange de deux prestations d'une journée.
*Valable sur l'olympiade complete jusqu'au 30 juin 2024.***

